

# L'ETAT-NATION: VERS LA FIN D'UN SYSTEME?

CBA RICHARD

## RESUME

Le système état-nation, émanation du monde occidental, semblait avoir vocation à l'universalité. Pourtant, avec la chute du communisme, des termes tels que mondialisation, universalisation ou transnationalisation se sont rapidement imposés. Est-ce à dire que le système état-nation serait déjà obsolète et voué à une disparition prochaine? Raisonner ainsi revient à accorder peu de cas à ses solides fondements historiques et culturels. En outre si les menaces sont réelles, le rôle primordial de l'état sur la scène internationale est chaque jour démontré. Sa vitalité s'exprime au travers sa capacité à s'adapter à l'évolution du monde.

## TABLE DES MATIERES

### 1. LE TEMPS DES REVOLUTIONS.

#### 1.1. La révolution géopolitique.

1.1.1. La fin du monde bipolaire: un vide géopolitique.

1.1.2. La fin des " espaces clos ".

#### 1.2. Les révolutions technologiques..

1.2.1. Révolution des communications.

1.2.2. Révolution de l'information.

#### 1.3. La révolution idéologique..

1.3.1. La dérive de l'idéologie libérale.

1.3.2. Du libéralisme économique comme nouvelle idéologie.

## 2. MENACES FONDAMENTALES SUR L'ETAT-NATION.

2.1. L'unification de l'espace terrestre.

2.1.1. L'explosion des réseaux.

2.1.2. Remise en cause de la définition même de l'état-nation.

2.2. Les volontés universalistes.

2.2.1. L'essor de valeurs universelles.

2.2.2. Les courants universalistes.

2.3. Des crises identitaires multiples.

2.3.1. L'économie, cause première des crises identitaires.

2.3.2. L'état, facteur de développement des crises identitaires.

## 3. PERENNITE DU SYSTEME ETAT-NATION DANS LE MONDE OCCIDENTAL.

3.1. Des fondements solides.

3.1.1. L'état-nation, une réalité juridique.

3.1.2. " Le monopole de la violence légitime. "

3.2. Une adaptation nécessaire.

3.2.1. Une attitude volontariste.

3.2.2. Une nouvelle conception de la souveraineté.

3.3. Etat-nation et démocratie.

3.3.1. La démocratie au sein de l'état-nation.

3.3.2. La démocratie dans les relations inter-étatiques.

## ANNEXE 1.

-

Le " système état-nation " est issu du monde occidental et, plus particulièrement, de notre pays. Ce modèle s'est peu à peu exporté de par le monde. Système reconnu, nos dictionnaires n'en donnent pourtant aucune définition. Néanmoins, au-delà des différentes interprétations, il répond à plusieurs critères précis. Le système état-nation est enraciné à la fois dans un territoire, délimité par des frontières, et dans un peuple. Fondé sur des principes démocratiques, il accorde à chacun les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ce système est

actuellement au coeur des débats. Ainsi, la construction européenne voit-elle deux conceptions différentes s'affronter. La première défend le projet de construction d'une Europe des nations tandis que l'autre défend l'option d'une Europe fédérale. Plus généralement, au regard de la mondialisation, d'aucuns prédisent la fin prochaine de ce système. Cependant, le développement du régionalisme, ou la multiplication des états semblent contredire ces prévisions. L'état-nation serait-il sur le fil du rasoir? Les nombreuses analyses démontrent bien l'hésitation entre l'annonce de sa disparition et celle de sa pérennité.

Force est de constater que le système état-nation est toujours vigoureux. Moyennant quelques adaptations à notre époque contemporaine, son avenir paraît assuré.

Trois révolutions majeures ont marqué le XX<sup>e</sup> siècle. Elles ont fortement influencé les différents types de sociétés. Les menaces qu'elles ont suscitées à l'encontre du système état-nation s'avèrent fondamentales. Cependant, il demeure encore un acteur primordial sur la scène internationale.

## **1. LE TEMPS DES REVOLUTIONS.**

### **1. La révolution géopolitique.**

#### **1. La fin du monde bipolaire: un vide géopolitique.**

1989, la chute du mur de Berlin. Cette date est devenue incontournable, tout particulièrement dans le domaine géopolitique. Elle symbolise dans les faits la chute de la deuxième puissance mondiale et la fin du monde bipolaire. Notre siècle aura été le témoin d'autres ruptures radicales avec le passé, principalement en 1918 et en 1945. Ces ruptures étaient le résultat de deux conflits majeurs. Cependant, les bouleversements du paysage mondial avaient été anticipés au fur et à mesure que la victoire se précisait. Certes, toutes les conséquences de ces deux guerres mondiales n'ont pu être appréciées. Mais comme l'écrit Gustave Thibon dans " la pensée et la guerre ", " un phénomène éclaire la guerre, c'est celui que Monnerot appelle l'hétérotélie: l'homme poursuivant un but en atteint un autre. " L'effondrement de l'U.R.S.S. est d'un autre ordre. Il n'est pas le résultat d'un conflit armé. Surtout, il a surpris les observateurs par sa soudaineté et sa brutalité. Il faut y ajouter une certaine " habitude " prise de la guerre froide, période figée par la menace nucléaire. Des spécialistes du monde soviétique, notamment madame Carrère d'Encausse, avaient certes prédit à terme l'éclatement de l'empire, mais selon d'autres modalités et à une échéance non véritablement déterminée. L'U.R.S.S. exsangue a précipité dans sa chute l'ensemble de ses alliés. Isolés politiquement, privés du soutien tant économique que militaire de l'U.R.S.S., ils n'ont eu d'autre choix que de s'adapter au courant désormais hégémonique de l'économie de marché. Mais la fin du communisme a également entraîné dans le camp occidental une distension des liens tissés avec de nombreux pays dont le soutien n'était justifié que par

des considérations stratégiques. La planète entière était en effet le champs d'action de la guerre froide. Nombre de conflits régionaux n'étaient que l'expression indirecte de l'opposition entre le monde occidental et le monde socialiste. La disparition brutale du monde bipolaire fondé sur l'équilibre des puissances a créé pour la première fois de notre histoire contemporaine un vide géopolitique.

## 2. La fin des " espaces clos ".

Ce bouleversement fut suivi d'une période d'incrédulité et d'optimisme marquée tant par l'annonce de Monsieur Bush sur l'instauration d'un " nouvel ordre mondial ", que par la tentative du putsch de Moscou en 1991. Des mots tels que " mondialisation ", " universalisation " ou " transnationalisation ", ont alors pris une dimension nouvelle, décrivant l'évolution inéluctable du monde. Cependant, cette période un peu irréaliste a dû céder le pas aux réalités. Comme le résumait Alain Minc dans son livre " le nouveau Moyen-Age ", " les européens ont troqué un monde avec une menace mais sans risques pour un univers sans menaces, mais avec risques ". En effet, à la suite de l'effondrement soviétique, les crises se sont multipliées sur l'ensemble des continents. Nous avons assisté soit à une résurgence souvent violente d'oppositions soit à des retours vers des équilibres régionaux figés artificiellement durant la période de la guerre froide. Ce phénomène fut particulièrement explicite en Afrique. La guerre froide s'y est petit à petit substituée à la période coloniale. Or celle-ci avait suscité des tensions en imposant un ordre nouveau qui n'avait jamais été véritablement assimilé. Le drame du Rwanda ne peut se résumer à un simple conflit ethnique. Il correspond davantage au retour violent à un ordre multiséculaire bouleversé par la colonisation puis par la guerre froide. Sur un plan plus général, nombre de ces crises sur fond ethnique ou historique ont abouti à la multiplication de nouveaux états, faisant dire au début des années 1990 à monsieur Salamé " qu'à l'inquiétante facilité de se constituer en état, l'état se dévalue ".

La multiplication des crises n'est pas la seule conséquence du vide géopolitique. Rapidement, la vision portée sur le monde a changé. La guerre froide avait consacré l'instauration de systèmes politiques opposés et cloisonnés. L'effondrement communiste a mis fin à la quasi-totalité des " espaces clos ". Le monde est désormais considéré comme un vaste espace qu'il convient d'organiser. Cette volonté d'organisation favorise les grandes puissances. La disparition du système communiste place de fait les valeurs occidentales en position de monopole. En outre, les pays du G7, chefs de file de la victoire sur le communisme, détiennent l'ensemble des moyens de pression nécessaire pour imposer le modèle occidentale. L'organisation mondiale ne sera pas seulement facilitée par cette position hégémonique. La deuxième grande révolution de cette fin de siècle, la révolution technologique, sera un facteur important de la réussite de ce projet.

## 2. Les révolutions technologiques..

## **1. Révolution des communications.**

La première grande révolution technologique concerne les progrès effectués dans le domaine des transports et qui ont facilité les communications intra et inter étatiques. Cette évolution est récente. Pendant des siècles, les conditions de transport ont stagné. Les seules véritables améliorations des moyens de communication étaient liées à l'état des réseaux routiers, fluviaux et maritimes. Leur praticabilité dépendait principalement des conditions de sécurité et variait donc au gré des crises et des guerres. L'évolution des moyens de transport est liée à l'utilisation de nouvelles énergies. C'est la maîtrise de la vapeur qui permit à Cugnot en 1770 de faire mouvoir son fameux chariot. Associées aux progrès technologiques, l'électricité puis l'essence faciliteront le développement des chemins de fer, de l'automobile et de l'avion. Alors que cette évolution sera progressive tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, elle connaîtra une brusque accélération au XX<sup>e</sup> siècle. Faisant encore figure de curiosités en 1900, l'avion et surtout l'automobile joueront un rôle significatif dès la grande guerre. Dès lors, les moyens de transport ne cesseront de gagner en vitesse, autonomie, capacités d'emport et sécurité. Au cours des trente dernières années, la révolution la plus remarquable s'est déroulée dans le domaine aéronautique. Ce sont près de deux milliards de passagers qui sont désormais transportés annuellement au travers du monde. La concurrence acharnée entre compagnies, entre constructeurs et le processus généralisé de déréglementation traduisent l'ampleur de ce phénomène. Cette révolution des moyens de transport entraîne un changement des comportements. Prendre l'avion est devenu un acte relativement banal qui accroît la mobilité des populations. La distance ne constitue plus un obstacle insurmontable. Ainsi, la notion de frontière évolue, perdant son caractère de barrière difficilement franchissable. Les territoires sont considérés chaque jour davantage comme de simples lieux de passage, au gré des intérêts. La révolution dans le domaine du transport a donc provoqué un rétrécissement de l'espace terrestre, favorisant la multiplication des flux de toutes sortes. Comme le constate Philippe Moreau-Desfarges, " la circulation de tout ce que fait l'homme atteint une intensité, une densité, une vitesse sans précédent. "

Cependant, les changements les plus lourds de conséquence se sont effectués dans le domaine de l'information.

## **2. Révolution de l'information.**

Les années 1970 ont été marquées par une révolution technologique dans les domaines de l'informatique et des télécommunications. Ces progrès considérables ont provoqué ce qu'il est désormais convenu d'appeler la " révolution de l'information ". Le mot information doit être pris dans son sens le plus large, comprenant le support permettant son transfert ou le message lui-même. Celui-ci revêt différents aspects tels que le contenu de la puce d'une carte bancaire ou le son et les images délivrées par la télévision.

Cette révolution a engendré une mutation des comportements tant individuels que collectifs. La double capacité d'acquérir en temps quasi réel un flot d'informations et de l'exploiter est désormais considéré comme une condition essentielle de succès. Cette révolution de l'information a été rendue possible grâce au développement de son support technique principal, l'informatique. Elle est le facteur essentiel de la démultiplication des capacités et de l'efficacité des systèmes de communication et des matériels qui y sont liés. Par sa vulgarisation, l'informatique est désormais présente à tous les niveaux de la société et occupe toutes les sphères d'activité rendant, les sociétés modernes chaque jour plus dépendantes. Ainsi, dans le domaine économique, aux USA, ce sont chaque jour 600 milliards de dollars qui sont transférés grâce aux moyens informatiques.

L'observation de ces évolutions a suscité une réflexion importante. Aux USA, les livres de Alvin et Heidi Toffler, en particulier " La troisième vague " et " Guerre et contre guerre ", sont devenus les références de cette nouvelle pensée. Leurs études les ont conduits à découper l'histoire de l'humanité en trois vagues principales, chacune d'entre elles étant en permanente évolution. Ces vagues correspondent aux principes économiques fondamentaux régissant les différentes périodes. Nos sociétés modernes vivent actuellement une période transitoire qui les voit passer de l'âge industriel à l'âge de l'information. Pour les époux Toffler, " savoir est désormais la ressource centrale de la capacité de destruction, de même qu'il est la ressource centrale de la productivité ". Sur le plan international, la révolution de l'information se traduit en particulier par une multiplication des réseaux informatiques, rétrécissant encore davantage l'espace mondial.

Enfin, la troisième révolution fondamentale qu'aura connu notre siècle est d'ordre idéologique. Moins palpable que celles qui ont été exposées précédemment, elle n'en est pas moins importante.

### **3. La révolution idéologique..**

#### **1. La dérive de l'idéologie libérale.**

L'idéologie libérale n'est pas un fait récent, mais le fruit d'une longue évolution. Les prémices sont identifiables dès le XVI<sup>e</sup> siècle, époque des grandes conquêtes. La réflexion se poursuivra tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est néanmoins au XVIII<sup>e</sup> siècle que l'idéologie sera précisée. Elle se fonde sur l'exaltation de l'individu, son droit imprescriptible à la propriété privée et la primauté de sa liberté individuelle. L'individu est considéré comme un être autonome, totalement maître de son existence. Du fait de sa liberté souveraine, il est seul apte à déterminer ce qui est bien ou mal. Selon monsieur Moreau-Desfarges, " l'arbitre ultime est l'individu, ses goûts, ses caprices. ". Ainsi, dans la logique de cette évolution, l'individu en arrive non seulement à ériger sa propre conduite en norme morale, mais à mettre sur un même pied ses intérêts particuliers et sa propre liberté.

Ses relations avec les autres sont donc comprises en terme de rapports de force. En effet, les libertés des uns et des autres s'opposant, le degré de liberté de l'individu sera donc proportionnel à l'importance de sa force par rapport à celle de l'autre. Cette approche libérale revient dans les faits à consacrer la loi du plus fort. Ainsi, l'égalité morale entre les hommes est-elle totalement hypothéquée. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, en France, terre d'origine de la pensée libérale, la religion catholique occupait une place prépondérante ne serait-ce que par son statut de religion d'état. Or, le catholicisme se trouve en totale contradiction avec l'idéologie naissante. Cette opposition repose sur la négation de l'existence de toute vérité transcendante, condition essentielle pour l'Eglise catholique afin que puissent exister des principes sûrs garantissant des rapports justes entre les hommes. Mais si la réflexion libérale consacre la primauté de l'individu, elle ne tient pas véritablement compte de son environnement social. Pourtant l'homme est " condamné " à vivre en société. En l'absence de toute référence transcendante, cette cohabitation est rendue possible par le seul pouvoir de la " déesse raison ". Elle seule permet à l'homme de s'ouvrir à l'universalisme. Or, la raison devient essentiellement dans les faits la capacité à comparer et à juger de l'utilité d'une conduite. La vie sociale en sera réduite à des conventions passées entre les individus, à des consensus ponctuels et donc changeants au gré des intérêts particuliers et des rapports de force.

## ***2. Du libéralisme économique comme nouvelle idéologie.***

Cette évolution idéologique s'est adaptée rapidement à la sphère économique. La première véritable représentation de cette adaptation peut être située au XVIII<sup>e</sup> siècle au travers de ceux que l'on appelle les Physiocrates. Le système physiocratique se fonde sur la doctrine de " l'ordre naturel " répondant à des lois non moins naturelles. Absolues, universelles et immuables, elles sont la condition sine qua non d'un développement harmonieux. Le rôle du despote " éclairé " consiste alors exclusivement à faire respecter ces lois. Nous trouvons là les fondements du libéralisme économique qui, au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, va se métamorphoser en véritable idéologie. Reprenant l'image de " la main invisible " développée par Adam Smith, elle démontre qu'au travers du marché, la paix et l'harmonie dans le monde ne se réaliseront qu'à la condition d'accepter deux axiomes fondamentaux: la nécessité d'instaurer une liberté économique absolue et la réalité de la stricte coïncidence entre intérêts particuliers et intérêts communs.

Au même titre que l'idéologie libérale consacre la primauté de l'individu, le libéralisme économique comme idéologie sacralise le marché. Certes, celui-ci en tant que régulateur est une réalité régie par des règles. Mais le glissement idéologique fait que, selon Michel Schooyans, ces " règles qui régissent le marché vont alors changer de statut ". Elles sont désormais présentées comme des lois à la fois nécessaires et morales. Par leur caractère nécessaire, elles donnent lieu à des théories dites scientifiques. L'économie sous peine d'échec est soumise à ces lois. Par voie de conséquence, l'homme leur est donc également subordonné. Il est réduit au rang de simple paramètre économique, mesurable et quantifiable au même titre que tous les

autres. L'aspect moral des lois ne fait que renforcer cet état de subordination. Cet aspect permet en outre de justifier des comportements qui, de fait, deviennent moraux. Ainsi la moralité économique en imposant de souscrire à ces lois, crée de fait un déterminisme moral contraire à la liberté. Cette soumission indispensable consacre à nouveau la raison du plus fort. Seuls les plus puissants ont la capacité de faire respecter ces lois favorables à leurs intérêts particuliers. Ils renforcent ainsi à la fois leur position dominante et la subordination des autres. L'idéologie libérale est à l'origine d'une confusion sémantique. Le mot liberté a perdu de sa substance pour être assimilé au libéralisme. De même, la liberté économique est désormais confondue avec le libéralisme économique, c'est à dire avec une " liberté " qui n'admet aucun frein, aucun élément modérateur. C'est ce qu'exprime Michel Schooyans en écrivant: " le libéralisme justifie les injustices et les dysfonctionnements par l'alibi de la liberté et l'annexion des instruments politiques, économiques, démographiques et sociaux ".

-

## **2. MENACES FONDAMENTALES SUR L'ETAT-NATION.**

### **1. L'unification de l'espace terrestre.**

#### **1. L'explosion des réseaux.**

La constitution de réseaux est récurrente à l'histoire de l'humanité. Néanmoins, les réseaux étaient moins nombreux qu'aujourd'hui. Adaptés à un monde moins complexe, ils étaient surtout confrontés à l'obstacle majeur du temps et de l'espace. La nouveauté réside davantage dans la brusque explosion de leur nombre au cours de ces vingt dernières années. Ces réseaux sont de deux types. Les premiers sont d'ordre technique. Ils concernent les " supports " qui ont accru le maillage de notre planète. Le deuxième type de réseau peut être qualifié de " fonctionnel ". Ces réseaux, multiples, sont ordonnés par une spécialisation de chacun d'entre eux dans des domaines variés. Chaque réseau est lui-même subdivisé en une multitude de sous-réseaux. Il existe néanmoins de nombreuses connexions qui rendent leur contrôle d'autant plus difficile. Les progrès technologiques ont permis d'accroître le caractère transnational des réseaux. Quelques secondes suffisent pour entrer en contact ou transmettre des informations de tous types à l'autre extrémité de la planète. Cette évolution a permis en particulier le développement des firmes multinationales. Ces entreprises développent des stratégies de réseaux concrétisées par la multiplication des filiales. Nous assistons à ce que Jean- Michel Hoerner appelle " une atomisation " des entreprises, correspondant à une séparation géographique des fonctions de conception, de production et de commercialisation. Ainsi, la fonction conception se concentre dans les sociétés entrées dans " l'âge de l'information " alors que celle de production se positionne en priorité dans les zones où le coût du travail et les règles fiscales sont les plus avantageuses. Enfin, leur caractère transnational allié à des facteurs divers confère à la fois une puissance grandissante à l'ensemble des réseaux et une interdépendance accrue entre pays ou entre secteurs d'activité. Les flux financiers entre les grandes places internationales s'élèvent quotidiennement à environ 2 000 milliards de dollars. Qu'une

des principales places se trouve en difficulté, c'est l'ensemble du système qui est mis en péril. C'est ainsi que le journal " Le Monde " titrait en première page de son édition du 23 octobre 1997: " Le crack boursier des places financières d'Asie menace la reprise en Europe ".

## **2. Remise en cause de la définition même de l'état-nation.**

L'importance de la multiplication des réseaux remet en cause trois notions fondamentales attachées à la définition même de l'état-nation, ainsi qu'une fonction majeure de l'état. Il s'agit en premier lieu de la notion de frontière. Les progrès technologiques, notamment dans le domaine de l'information, rendent les frontières inopérantes. Le contrôle des flux matériels et surtout immatériels devient d'une complexité croissante. Monsieur Quéau dans " le monde diplomatique " de février 1995 explicite ce phénomène en écrivant: " Avec la prolifération des ordinateurs personnels et la multiplication des réseaux permettant leur interconnexion, un monde nouveau, électronique et virtuel émerge peu à peu. C'est une sorte d'état de non droit. Il possède cependant son propre territoire: le cyber-espace; ses voies de communication: les inforoutes; ses divertissements: la cyber-culture; et son propre marché: la cyber-économie. ". En second lieu, la notion de territorialité perd de son importance. Mise en opposition avec le développement des réseaux, nous passerions d'une culture de territoire à une culture de l'espace. L'affranchissement de ce que Monsieur Badie nomme " les pesanteurs stato-nationales " s'exprime au travers de la globalisation des grands problèmes de cette fin de siècle. La planète apparaît chaque jour davantage comme un domaine collectif. L'état devient un acteur comme les autres. Depuis le " sommet de la terre " à Rio de Janeiro, plusieurs réunions ont vu se côtoyer chefs d'états et représentants d'organisations sans qu'apparaissent vraiment de notions hiérarchiques. La dernière notion remise en cause concerne la nation elle-même, fondée sur la cohésion de sa population. Le réseau permet la mise en place de nouvelles solidarités. B. Badie a bien défini ce nouveau comportement par lequel l'individu effectue " un choix rationnel qui, selon les enjeux, le fait opter pour l'allégeance territoriale ou pour une identification transnationale le liant à un réseau ". Enfin, la politique de sécurité, fonction majeure de l'état, est fortement perturbée. La sécurité n'est pas remise en cause uniquement au travers des réseaux " fonctionnels ", tels ceux liés à la drogue, mais également par le biais de leurs supports techniques. Nous entrons de plain pied dans le domaine de la guerre de l'information. La protection de nos réseaux vitaux, et celle de nos informations, devient primordiale mais difficile et onéreuse.

En définitive, le système état-nation ne serait-il pas en train de s'effacer devant des valeurs plus hautes qui engagent la responsabilité internationale?

## **2. Les volontés universalistes.**

### **1. L'essor de valeurs universelles.**

La disparition du monde communiste a très rapidement suscité l'espoir de pouvoir instaurer un " nouvel ordre mondial ". Cet ordre se traduit par une volonté d'intégration politique, économique et idéologique. La notion d'espace mondial s'est développée, et, avec elle, la volonté d'aboutir à son unification. Peu à peu, l'idée d'universalisation est apparue. Selon monsieur Badie, celle-ci " décrit la capacité de certains principes (...) à transcender l'histoire singulière qui les a suscités pour s'épanouir uniformément dans tous les contextes sociaux ". L'universalisation relève donc sinon de l'idéologie du moins de l'histoire des idées. Tout ordre s'appuyant sur des croyances ou une idéologie, l'universalisation va se réclamer de valeurs fondamentales: la démocratie et les droits de l'homme. Il convient de noter que ces valeurs, fortement teintées par l'idéologie du libéralisme économique, sont fondamentalement des valeurs occidentales. Cette influence idéologique renforce d'autant la position du monde occidental, véritable gardien de la doctrine. La démarche entreprise pour promouvoir ces valeurs est identique à celle utilisée pour imposer l'idéologie libérale. Par leur dimension universelle, ces valeurs présentent un caractère à la fois moral et nécessaire. De même, seule leur application permettra d'aboutir à un " ordre naturel " fait de paix et d'harmonie. Ce stade ultime, fruit d'un long processus, marquera alors la " fin de l'Histoire ". Nous retrouvons là le même déterminisme moral et la même justification de la loi du plus fort.

## **2. Les courants universalistes.**

La volonté universaliste est représentée par deux courants. Ils sont fondés sur les mêmes valeurs et chacun à leur manière, ils remettent en cause le principe d'état-nation. Il existe tout d'abord une vision pouvant être qualifiée de " maximaliste " et faisant preuve parfois d'un certain angélisme. Elle part du constat que l'équilibre des puissances se traduit par un ordre imposé par les nations les plus fortes. Au fur et à mesure que les valeurs universelles seront assimilées, cet équilibre sera remplacé par un régime international puis mondial. Le gouvernement sera alors assuré par un ensemble d'institutions spécialisées. Les premières ébauches sont déjà perceptibles aussi bien au travers du fond monétaire international, dictant la politique à mener aux pays en voie de développement, que dans l'instauration du tribunal international de la Haye. Cette vision prédit donc l'affaiblissement progressif des états jusqu'à leur totale disparition. Le pouvoir ne sera plus adapté aux territoires mais à l'espace mondial.

L'autre courant universaliste est défendu par les grandes puissances. Il décrit le temps où, grâce à l'universalisation des valeurs, une solidarité naturelle s'établira entre les états. Nous vivons actuellement une phase intermédiaire de cette évolution. Elle consiste à instaurer les conditions favorables au développement des droits de l'homme et de la démocratie. Cette action est encouragée par la situation internationale. Certes les crises demeurent nombreuses, mais les valeurs universelles gagnent du terrain en dépit de quelques résistances résiduelles. Les grandes puissances se sont instituées à la fois gardiennes et accompagnatrices de cette évolution. Les

modalités de régulation politiques et les interventions, légitimées par l'O.N.U., ont conforté leur rôle. Toutes les interventions actuelles trouvent une justification liée à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Ce fut ainsi l'argument principal développé pour expliquer la guerre menée contre l'Irak. Plus récemment à Haïti, le Conseil de sécurité, justifiant l'intervention internationale, mit en évidence le danger pour la paix que représentaient les manquements aux règles de la démocratie. La notion de devoir d'ingérence développée à partir de 1991 trouvait là encore sa justification. Les pays occidentaux en arrivent à remettre en cause le système état-nation dont ils sont pourtant les initiateurs. Tout d'abord, et comme nous le verrons ultérieurement, par leurs moyens de pression et cherchant à imposer leur domination sur le monde, ils en nient les principes de base. De ce fait, ils interdisent à de nombreux pays l'accès à ce système. D'autre part, leur but à plus long terme est bien l'établissement d'une solidarité naturelle à l'échelle mondiale fondée sur l'assimilation des valeurs universelles. Là encore le système de l'état-nation est mis à mal. L'état ne sera plus qu'un simple relais dont le rôle principal consistera à faire respecter l'ensemble des lois et valeurs " nécessaires et morales " dans sa sphère de responsabilité.

### **3. Des crises identitaires multiples.**

#### **1. L'économie, cause première des crises identitaires.**

La multiplication des crises identitaires constitue la troisième menace fondamentale pesant sur le système état-nation. La revendication identitaire est le moyen pour un individu ou un groupe de se définir par rapport aux autres membres de son environnement social. Dans un pays, elle se traduit donc par la non intégration à un groupe plus large, la nation. Les causes de ce phénomène sont liées de façon plus ou moins marquée aux trois grandes révolutions qui ont marqué notre siècle.

Le domaine économique est l'une des causes principales du réflexe identitaire. La libre entreprise se caractérise par le respect de la liberté d'initiative économique à condition de ne pas être déconnectée des autres secteurs où la liberté essentielle doit pouvoir s'exprimer. Or le libéralisme économique, tel qu'il est entendu de nos jours, est justement déconnecté du cadre de l'existence humaine. C'est ainsi que, de fait, s'établit une distinction entre populations utiles et populations inutiles et que se sont développées les notions " d'exclusion " et " d'exclu ". Accentué par la mondialisation, ce phénomène se traduit par la mise à l'écart d'une frange des populations. Pour reprendre l'expression de monsieur Badie, l'exclusion est " le résultat de la machine technico-économique qui rejette tout ceux qui ne s'adaptent pas à sa dynamique ". L'exclu ne ressent pas un simple rejet, il souffre plus particulièrement de la perte de toute identité sociale, d'une sorte de non-existence. L'exclusion conduit ainsi des individus à se regrouper afin de retrouver, ou de se créer, une identité sur fond d'alibis historiques ou culturelles. François Thual, dans son ouvrage

" Méthodes de la géopolitique ", décrit parfaitement la situation difficile que connaissent les Etats-Unis. Les différents groupes ethniques, en particulier les plus défavorisés, y " exaltent leurs racines culturelles et historiques ". La nation américaine s'appuyant jusqu'alors sur un modèle de dépassement des communautés, un de ses fondements est donc gravement remis en cause. Les crises identitaires peuvent apparaître également dans la partie de la population la plus riche. Ainsi l'idée de nation s'étant affaiblie pour de multiples raisons, la volonté d'indépendance de l'Italie du nord repose en partie sur le refus de soutenir une Italie du sud pauvre et considérée comme inutile. Cependant, ces crises identitaires ne se traduisent pas nécessairement par une volonté de regroupement. Il existe également une identité individualiste marquée par la primauté de l'intérêt particulier sur le bien commun.

## ***2. L'état, facteur de développement des crises identitaires.***

L'état lui-même peut participer à l'affaiblissement de l'état-nation. Cet affaiblissement, dans un premier temps, est lié à la perte du sens de l'état. Lorsque la communauté politique est en crise, il s'ensuit un affaiblissement de la cohésion nationale. L'individu prenant le pas sur le citoyen, le discours identitaire ne tarde pas à prendre le relais des modes politiques d'intégration défaillants. La Yougoslavie nous en offre le dramatique exemple. D'autre part, l'état lui-même peut favoriser l'émergence de groupes identitaires nouveaux. Trouver un alibi culturel, crier au droit à la différence tout en bénéficiant d'un puissant réseau politique et médiatique sont les clés du succès. La France connaît actuellement cette évolution au travers du mouvement homosexuel. En quelques mois, une déviance sexuelle est passée au rang d'expression culturelle. Les adeptes de ce mouvement constituent désormais une entité tout à fait recommandable avec son identité propre. Enfin, l'état, pour des raisons diverses, peut en arriver à renforcer le poids de groupes identitaires déjà existants. C'est ce que démontrent les politiques d'immigration non maîtrisées. Par leurs réseaux, les immigrés provenant en particulier du Tiers-Monde se regroupent en fonction de leur ethnies ou de leur références culturelles. L'absence de système d'intégration les place en marge du reste de la société, renforçant le phénomène identitaire.

Les différentes formes de crises identitaires font donc bien peser une menace importante sur le système état-nation. En premier lieu, nous constatons que les particularités prennent le pas sur un patrimoine commun. Ce patrimoine en arrive à être nié au nom de la promotion d'une société multiculturelle. Cette attitude remet en cause l'idée de nation, et donc d'unité, au profit d'une juxtaposition de groupes plus ou moins déconnectés les uns des autres. En second lieu, le principe d'égalité devant la loi est de plus en plus difficilement appliqué. Notre pays voit s'étendre des " zones de non droit " dites aussi, subtilité sémantique, " zones d'application différenciée du droit ". Quelque soit l'expression choisie, elle traduit bien que la loi n'est plus la même pour tous, remettant ouvertement en cause un des fondements du système état-nation.

### **3. PERENNITE DU SYSTEME ETAT-NATION DANS LE MONDE OCCIDENTAL.**

#### **1. Des fondements solides.**

##### **1. L'état-nation, une réalité juridique.**

Les menaces qui pèsent sur le système état-nation sont importantes. Cependant, la pérennité de ce système est assurée par plusieurs facteurs essentiels. En premier lieu, il se fonde sur une solide tradition historique et culturelle. Le système état-nation s'est développé peu à peu au cours de notre histoire, imprégnant fortement les mentalités. Des historiens tels que Michel Ruche, en font remonter les origines à Clovis: " Ses trois actions juridiques - la loi Salique, l'acceptation du Bréviaire d'Alaric et le Concile d'Orléans - font de lui le garant du droit normatif ". Instituant l'égalité politique entre les ethnies germaniques et les provinciales, " il fonda l'état de droit ". La notion d'état-nation ira alors en s'affinant. Après les périodes de troubles, en particulier aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, le système se reconstruira progressivement à partir du monde féodal. C'est néanmoins au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'il sera véritablement défini. Sa désagrégation subite est donc une vision quelque peu précipitée, prospective hasardeuse s'appuyant sur la seule histoire récente déconnectée du passé.

L'état-nation demeure aujourd'hui le seul véritable espace d'autorité. Il est dépositaire du pouvoir politique institutionnalisé et, seul, peut prétendre à une véritable légitimité. Celle-ci lui est conférée tout particulièrement par le suffrage universel. Certes, de nombreux organismes sont puissants et bénéficient d'importants moyens de pression. Mais leurs pouvoirs sont de natures différentes. Le sommet de Rio a vu des acteurs très différents se côtoyer. Les discussions ont donné lieu à de nombreuses déclarations d'intentions. Ce sommet fut néanmoins un échec car il ne fut suivi d'aucune réalisation véritablement concrète. Il est apparu clairement que l'application dans les faits ne dépend que de la bonne volonté des états, seuls aptes à conférer une réalité juridique à une action. Dans un autre registre, les travaux entrepris pour interdire la production et l'usage des mines antipersonnelles n'a pu se concrétiser que grâce à la volonté de certains états de s'y associer. Par contre, cette nouvelle législation n'a pu être imposée aux états refusant d'y souscrire comme ce fut le cas pour les Etats-Unis.

Les négociations inter-étatiques démontrent également la vigueur du système état-nation. Les négociations de Maastricht ont ainsi vu les clauses de sauvegarde se multiplier. De même, les négociations multilatérales du GATT, prélude à l'établissement de l'OMC, n'ont été en règle générale que la somme de négociations bilatérales ou le fruit de compromis entre états. La volonté de mondialisation n'abolit pas le système état-nation mais s'y appuie. La mondialisation s'effectue au travers de relations institutionnalisées entre les états. La volonté

d'universalisation des valeurs n'échappe pas à la règle et s'efface devant les intérêts des nations. Alors que l'invasion du Liban par la Syrie n'a suscité aucune véritable réaction, ces valeurs ont permis de justifier l'intervention contre l'Irak en 1991

## **2. " Le monopole de la violence légitime. "**

De plus, comme l'exprime Max Weber, l'état dispose " du monopole de la violence légitime ". Il s'agit là encore de l'un des fondements du principe de l'état-nation sur lequel de nombreux pays veillent jalousement. L'idée de créer une force permanente des Nations-Unies est fortement combattue au nom de ce principe. Le poids du contrôle de la violence légitime est palpable jusqu'aux opérations extérieures à caractère multinational. La répartition des postes au sein des états-majors, les missions confiées aux différents contingents sont l'objet d'un regard attentif de la part des autorités politiques de chaque pays engagé. Dans ce domaine également, il est évident que sans la volonté des états, toute action entreprise par un organisme non gouvernemental ne peut aboutir. Les organisations humanitaires n'ont pu que le constater à plusieurs reprises.

Enfin, l'ensemble des pays demeurent attachés aux fondements de l'état-nation, en particulier à la notion de territoire. Même si la notion de " droit des peuples à disposer d'eux mêmes " s'est développée, le principe d'intangibilité des frontières reste très fort. Ce fut d'ailleurs un des arguments qui amena la coalition à intervenir contre l'Irak en 1991. A cette notion s'y attache celle de souveraineté territoriale qui demeure la source de nombreuses crises. Le devoir d'ingérence a certes déjà été exercé que ce soit au Rwanda ou en Somalie. Cependant les différentes interventions ont été menées dans des pays où les états n'avaient plus d'existence réelle et où la nation n'était plus qu'une notion vide de sens. De même, il suffit qu'un état émette une opinion défavorable sur la politique intérieure menée par un autre pays pour se voir accuser d'ingérence et provoquer un incident diplomatique.

## **2. Une adaptation nécessaire.**

### **1. Une attitude volontariste.**

La mondialisation paraît bien revêtir un caractère inéluctable. Face au dynamisme de cette évolution, la position des états diffère. Nombre de pays sont confrontés à l'incapacité de s'adapter à l'accélération des flux de toutes natures. Cette incapacité est liée à une situation politique et économique initiale qui place d'emblée de nombreux pays en position d'échec. C'est le cas de beaucoup de pays en voie de développement. Cependant, parmi ceux-ci certains ont adopté une attitude volontariste qui leur permet de combler plus rapidement leur retard. Cette dynamique est très nettement perceptible dans la région du sud-est asiatique. Des pays tels que la Chine, le Vietnam ou la Thaïlande, pour ne prendre que quelques exemples connaissent depuis quelques années une croissance moyenne annuelle

de 10%. Mais cette démarche volontariste ne concerne pas seulement les pays en voie de développement, souvent d'ailleurs peu représentatifs du système état-nation. Nos pays modernes sont également concernés par cette attitude qu'ils doivent appliquer à l'ensemble des sphères d'activités. Pour demeurer au rang de puissance reconnue, les états occidentaux sont engagés dans une véritable course. Il ne s'agit donc pas seulement pour eux de s'adapter comme le fait actuellement la France dans le domaine informatique. Il leur faut maîtriser cette évolution et pour cela chercher à l'anticiper.

La mondialisation pour beaucoup englobe un ensemble de notions imparfaitement définies. Toutes ne sont pas inéluctables. Mais les présenter comme telles permet d'asseoir la puissance d'un état, d'un système de pensée ou d'un groupe de pression. La mondialisation est le fruit d'une volonté et d'actions humaines. Il est faux de prétendre que l'homme est désormais soumis à ce qu'il a initié. Comme l'exprime Gabriel Delaunay dans " les feuillets du temps volé ", " quand la technique décide, le monstre est proche puisque les moyens ont effacé les fins ". Or la nation possède la capacité de refuser ou de déjouer les évolutions contraires à sa volonté. Se défausser de cette responsabilité revient à accepter d'être soumis à plus fort. D'autre part, loin de refuser la globalisation, les états doivent s'y appuyer et l'utiliser comme un facteur de puissance. Dans le domaine économique, les entreprises ont besoin de la mondialisation pour se développer. Mais ces entreprises doivent reposer sur des fondements solides. Ceux-ci ne peuvent qu'être nationaux. La puissance des firmes multinationales dépend pour une grande part de leur nation d'origine pour qui elles représentent le fer de lance de leur économie. Comme l'écrivait André Fontaine dans " Le Monde " du 21 février 1996, les firmes multinationales " ont généralement, en fin de compte, une base nationale ". Il en va de même des réseaux. Leur force dépend de la capacité de s'imposer des états sur lesquels ils s'appuient. Sans ce soutien, ils ont peu de chance de perdurer.

## ***2. Une nouvelle conception de la souveraineté.***

Mais l'effort le plus important à effectuer concerne sans doute la réflexion sur la notion de souveraineté. Celle-ci est remise en cause. Pour démontrer la disparition progressive de la souveraineté, les modalités de promulgation des lois sont souvent montrées en exemple. Ces lois sont chaque jour davantage liées à des contraintes extérieures plutôt qu'à la volonté populaire. Ainsi, la construction européenne implique une adaptation de l'appareil législatif de l'ensemble des états membres de l'Union. Dans les faits, nous assistons à une approche nouvelle de la conception de la notion de souveraineté. La multiplication des interdépendances ne permet plus à un état de vivre isolément du reste de la planète. Il est donc nécessaire de trouver de nouveaux équilibres. Ceux-ci sont obtenus en particulier par la mise en place d'alliances bilatérales ou multilatérales. Mais le phénomène nouveau réside dans l'apparition et le développement du régionalisme sur tous les continents. Il permet à un ensemble de pays de petite ou de moyenne importance de

maîtriser la mondialisation en préservant leurs intérêts communs. C'est ainsi que lors des dernières négociations du GATT, la France soutenue par les pays européens a fait admettre aux Etats-Unis sa volonté " d'exception culturelle ". En définitive, la souveraineté de l'état n'en est pas pour autant réduite. L'état doit être considéré comme un être rationnel, doué de volonté. C'est du fait de sa volonté qu'il accepte de se lier par des accords qui lui confèrent à la fois des droits et des devoirs. De plus, expression de la volonté populaire par le biais des élections, c'est au nom de la nation que les décisions sont prises. Cela suppose non seulement que les tenants et les aboutissants de tels accords soient effectivement expliqués aux populations, mais que le choix exprimé éventuellement par référendum soit respecté. Le Danemark a fourni un formidable contre exemple de cette attitude lors du double référendum de Maastricht. Enfin, le principe de souveraineté doit être réaffirmé sans crainte. Comme nous l'avons vu auparavant, l'aboutissement ou concrétisation d'un projet à l'échelle mondiale dépend in fine de la bonne volonté des états.

### **3. Etat-nation et démocratie.**

#### **1. La démocratie au sein de l'état-nation.**

La pérennité de l'état-nation paraît bien assurée moyennant quelques adaptations. Cependant, celles-ci ne doivent pas remettre en cause le rapport existant entre ce système et la démocratie. Or cette menace existe aussi bien au sein des états que dans les relations inter-étatiques. Au sein de ces systèmes, deux risques majeurs pèsent sur la démocratie. Tout d'abord, la révolution de l'information a donné un poids nouveau à l'opinion publique. Pour elle " s'établit peu à peu la trompeuse illusion que voir c'est comprendre ". L'instantanéité prend le pas sur la durée, l'émotion sur la raison et le caprice sur la réflexion. A la démocratie représentative pourrait peu à peu se substituer une démocratie d'opinion. Cette opinion publique, décrite par Julien Green comme étant " la bêtise en action ", amène progressivement les gouvernements à agir en fonction de ses réactions. La gestion du quotidien prévaut sur l'action inscrite dans le long terme. La survie politique est privilégiée au détriment des intérêts de la nation. Dès lors, l'état-nation s'affaiblit et est à terme menacé de désagrégation. La menace d'une confiscation du pouvoir par l'état constitue le second risque. Cela ne concerne pas seulement la promulgation des lois dont la majorité est le fruit de contraintes extérieures imposées en particulier par la mondialisation. La menace principale est davantage le fait de la démission du citoyen, donc de la disparition de tout esprit critique. Cette démission, pourvu qu'il demeure " du pain et des jeux ", entraîne inmanquablement l'instauration d'une démocratie de façade. La population est alors cantonnée dans des modes de pensée et de vie imposés. Cette attitude est perceptible au travers de la baisse de fréquentation des bureaux de vote. Parfois, également, une voix se fait entendre pour condamner l'instauration " d'une pensée unique ". Force est de constater que la prise de position sur certains sujets devient délicate et que toute parole allant à l'encontre de pensées ou de pratiques établies soulève des réactions d'une violence parfois inouïe.

Les déclarations du pape Jean-Paul II où ses visites dans différents pays en sont bien le témoignage.

## **2. La démocratie dans les relations inter-étatiques.**

Le rapport entre état-nation est également mis à mal dans le cadre des relations inter-étatiques. La volonté d'instaurer un ordre mondial commence néanmoins à susciter quelques critiques. Au sein même du G7, les Etats-Unis sont suspectés de vouloir promouvoir l'ordre américain. A plus grande échelle, et plus globalement, un nombre croissant de pays, essentiellement du Tiers Monde, remet en cause le monde occidental. La défense des valeurs universelles apparaît comme un alibi permettant aux grandes puissances de défendre leurs propres intérêts en maintenant une partie du monde en état de subordination. Une étude coordonnée par Henry Kissinger en 1974, et dévoilée en 1991, en témoigne. Ce document, " Implications of Worldwide Population Growth for U.S. Security and Overseas Review ", insiste sur la nécessité pour la sécurité des Etats-Unis de développer une politique de contrôle démographique dans les pays du Tiers-Monde. Il y est précisé que " les Etats-Unis peuvent aider à minimiser la suspicion de céder à une motivation impérialiste (...). Il faut pour cela souligner que la position nord-américaine découle, en l'occurrence, de faits comme le droit qu'a l'individu de déterminer librement et de façon responsable, le nombre d'enfants qu'il désire, et le droit fondamental des nations pauvres au développement social et économique ". Cette position sert toujours de référence à la stratégie globale de sécurité des Etats-Unis comme le montre le fascicule édité annuellement par la Maison Blanche, " A national security strategy of engagement and enlargement ". Plus généralement, et au nom de la toute puissance du marché, le monde occidental est accusé de neutraliser les états du Sud. Des organismes spécialisés se substituent à l'autorité des ces états, participant au redéploiement d'une politique de domination des grandes puissances. La vision universaliste des puissances apparaît comme une négation du système état-nation à double titre. Tout d'abord, les états du Sud, dans les faits, sont privés de leur liberté souveraine. Les populations sont soumises à des lois qui ne sont pas l'expression de leur propre volonté mais de celle d'instances supranationales. Or le principe de souveraineté est un des fondements du système état-nation. Ensuite, cette subordination se place à l'encontre de l'idée démocratique. En effet, la démocratie affirme en théorie la stricte égalité entre tous les membres d'une même communauté. La subordination de nombreux états nie toute notion d'égalité au sein de la communauté internationale. Elle retire au système état-nation, modèle occidental, une part de sa crédibilité et suscite un rejet grandissant comme nous le montre l'audience croissante des mouvements islamistes.

Les différentes " révolutions " ayant marqué notre siècle ont suscité l'émergence de menaces à l'encontre du système état-nation. Cependant, ces menaces bien réelles n'en sont pas moins contradictoires. Les volontés de mondialisation et d'universalisation sont régulièrement affirmées. Pourtant, dans les faits, elles se traduisent par des réalisations contraires à l'idée d'intégration mondiale. Nous ne pouvons que constater l'accroissement régulier du nombre d'états ou l'ampleur prise par les différentes formes de régionalisme. Surtout, le développement des crises identitaires et le phénomène de l'exclusion

sont les expressions majeures d'un échec. L'état-nation demeure l'acteur principal de la vie internationale. Son adaptation à l'évolution du monde se réalise progressivement. Sa réussite dépend de la volonté de l'état à ne pas subir la mondialisation mais à s'y appuyer pour s'épanouir. Cependant, le souci d'adaptation pose actuellement la question du rapport entre l'état-nation et la démocratie. Seuls un retour au sens des responsabilités tant de la part des états que de ses citoyens permettront de contrer une dérive multiforme. Paradoxalement, l'état-nation ne serait-il pas en train de préparer sa propre faillite? En effet, sans démocratie véritable ce système ne peut exister.

## **ANNEXE 1.**

### **BIBLIOGRAPHIE.**

Bertrand Badie, " La fin des territoires: essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect ". Fayard.

Michel Schooyans, " La dérive totalitaire du libéralisme ". Editions universitaires.

" L'état du monde ", éditions 1994, 1997. Editions la découverte.

Philippe Moreau-Desfarges, " La mondialisation, vers la fin des frontières ". Ifri-Dunod.

Alvin et Heidi Toffler, " Guerre, contre guerre: survivre à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Fayard.

François Thual, " Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité ". Ellipses.

Jean Guittou, " La pensée et la guerre ". Editions Desclée de Brouwer.

Alain Minc, " Le nouveau Moyen-Age ". Gallimard.